



Pluméliau-Bieuzy

ARRÊTÉ N° 2021.07.14
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Pluméliau- Bieuzy,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de la route, notamment l'article R 411-8,
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Vu la demande présentée le 21 juillet 2021 par la société HedleysGroup, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal, en vue de stationner son camion de déménagement à chemin de la Motte, Bieuzy à Pluméliau-Bieuzy,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public les 23 et 24 juillet 2021.

ARRÊTE

Article 1 – La société HedleysGroup est autorisée à stationner son camion à chemin de la Motte à Pluméliau-Bieuzy, le 23 et 24 juillet 2021.

Article 2 – La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées mentionnées à l'article 1.

Article 3 – Le bénéficiaire s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'aux activités autorisées. Il s'engage à

- Ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes,
- Laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains,
- Respecter les règles d'hygiène (Si mise en place de denrées alimentaires : chaîne du froid, protections des plats cuisinés).
- Respecter la période d'occupation temporaire du domaine public. (Cf article 1 du présent arrêté)

Article 4 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baud et Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 22 juillet 2021

Le Maire,
Benoît QUÉRO

Par délégation,
Le Directeur Général des
Services
Nicolas LEFEBVRE

